

Conseil du XVI^e arrondissement

Séance du 02 novembre 2021

Le mardi 02 novembre deux mille vingt-et-un, à dix-neuf heures, les membres du Conseil d'arrondissement se sont réunis en séance publique dans la Salle des Fêtes de la Mairie du XVI^e arrondissement, conformément à l'article L.2511-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

M. Francis SZPINER, M. Jérémie REDLER, M^{me} Marie-Hélène DORVALD, M. Jacques-Frédéric SAUVAGE, M^{me} Katherine de MEAUX, M. Gérard GACHET, M^{me} Sophie MALLET, M. Rodolphe BORGNIET, M^{me} Isabelle NIZARD, M^{me} Bérengère GREE, M. Ali OUBAALI, M. Benjamin GIRAUDAT, M^{me} Béatrice LECOUTURIER, M^{me} Samia BADAT-KARAM, M^{me} Véronique BUCAILLE, M. Antoine BEAUQUIER, M^{me} Aurélie PIRILLO M. David ALPHAND, M^{me} Véronique BALDINI, M^{me} Hanna SEBBAH, M^{me} Chloé CHOURAQUI, M. Jean HELOU, M. Franck ALEM, M. Julien GUEDJ, M. Bruno LIONEL-MARIE, M^{me} Laure ANSQUER, M. Bruno PARENT, M^{me} Joséphine MISSOFFE, M. Éric HÉLARD.

Absents ayant donné procuration :

M^{me} Lisa LELLOUCHE, M^{me} Vanessa EDBERG.

Étaient excusés :

M. Gilles MENTRE, M^{me} Sandra BOËLLE, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Emmanuel MESSAS, M^{me} Jennifer BUNAN, M^{me} Laura LAMBLIN-BENICHOU, M. Freddy COUDRIER, M^{me} Alexandra BAROUCH.

Ordre du jour

- **162021148** Désignation du secrétaire de séance.
M. Francis SZPINER rapporteur.

- **162021149** Adoption du compte rendu de la séance du 27 septembre 2021.
M. Francis SZPINER rapporteur.

- **2021 SG 70** Adoption du nouveau document-cadre « Pacte parisien de la proximité »
M. Jérémy REDLER rapporteur.

- **2021 DILT 8** Convention d'occupation domaniale relative à l'installation et l'exploitation de photocopieurs et de cabines photographiques dans les mairies d'arrondissement et à la direction de l'Urbanisme.
M. Jérémy REDLER rapporteur.

- **2021 DCPA 20** Présentation du bilan des délibérations globales, portant sur les équipements publics, adoptées entre 2015 et 2021.
M. Jérémy REDLER rapporteur.

- **2021 DAE 188** Subventions (190 000 euros) et conventions avec sept structures menant des actions d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et d'autres publics fragiles.
M^{me} Marie-Hélène DORVALD rapporteure.

- **2021 DASES 187** Subventions de fonctionnement (905 617 euros) et conventions avec 4 associations gestionnaires de centres d'hébergement pour femmes et familles vulnérables et subvention d'investissement (59 217 euros).
M^{me} Marie-Hélène DORVALD rapporteure.

- **2021 DASES 261** Subventions (994 984 euros) et avenants pour le fonctionnement de maraudes d'intervention sociale et de maraudes dotées de compétences interdisciplinaires en direction de personnes sans-abri.
M^{me} Marie-Hélène DORVALD rapporteure.

- **2021 DDCT 88** Charte pour la mutualisation de la collecte de l'enquête de recensement des personnes sans-abri 2022 avec l'opération Nuit de la Solidarité.
M^{me} Marie-Hélène DORVALD rapporteure.

- **2021 DAC 403** Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Flore et Georges Loinger 16 rue du Ranelagh à Paris 16e.
M^{me} Katherine de MEAUX rapporteure.

- **2021 DAC 207** Signature d'un pacte adjoint et d'un contrat de cession de droits d'auteur et de garantie — Œuvre hommage à Abaï Kounanbaïouly.
M^{me} Bérengère GREE rapporteure.

- **2021 DJS 120** Terrain de tir à l'arc et bâtiments situés 53, boulevard de l'Amiral Bruix (Paris 16e) — Convention d'occupation du domaine public avec l'association Spine Paradox.
M. Ali OUBAALI rapporteur.

- **2021 DJS 144** Avenant n° 2 à la CODP du 20 juillet 2006 conclue avec la SASP Lagardère Paris Racing Ressources pour l'exploitation du CS de la Croix-Catelan (Bois de Boulogne).
M. Ali OUBAALI rapporteur.

- **2021 SG 59** Subvention de la Délégation Interministérielle aux Grands Événements Sportifs (DIGES) à la Ville de Paris au titre des grands événements sportifs internationaux de l'été 2021.
M. Francis SZPINER rapporteur.

- **2021 DVD 95** Plan Vélo. Approbation du plan d'action 2021-2023 et demande des subventions correspondantes auprès de la RIF.

M JérémY REDLER rapporteur.

- **2021 DFPE 204** Subventions (2 439 075 euros), avenants n° 6 avec la Fondation Léopold BELLAN (8e) pour ses 8 établissements d'accueil de la petite enfance.

M JérémY REDLER rapporteur.

- **2021 DFPE 208** Reconventionnement avec les 108 associations gérants des EAPE à Paris.

M JérémY REDLER rapporteur.

Vœux

- **V162021165** Vœu relatif au développement de projets de logements intergénérationnels dans le 16e arrondissement.

- **V162021166** Vœu relatif au report du projet Trocadéro-Tour Eiffel-Champ-de-Mars

La séance est ouverte à 19 h 00.

M. SZPINER demande aux membres du Conseil d'arrondissement de bien vouloir prendre place, et propose de commencer la réunion par la désignation du secrétaire de séance.

- **162021148** Désignation du secrétaire de séance.

M. Francis SZPINER rapporteur.

Sur proposition de M. SZPINER, et en l'absence d'avis contraire et d'abstention, M. Julien GUEDJ est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

À l'unanimité du Conseil d'arrondissement, M. Julien GUEDJ est désigné secrétaire de séance.

- **162021149** Adoption du compte rendu de la séance du 27 septembre 2021

M. Francis SZPINER rapporteur.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur ce compte rendu soumis aux membres du Conseil d'arrondissement.

En l'absence de remarque, M SZPINER met ce compte rendu aux voix.

Le compte rendu de la séance du 27 septembre 2021 mis aux voix par M. SZPINER est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

Conformément au règlement intérieur du Conseil d'arrondissement, M. SZPINER ajoute à l'ordre du jour un vœu relatif au report du projet Trocadéro-Tour Eiffel – Champ-de-Mars et demande qu'il soit distribué aux conseillers pour examen en fin de séance du Conseil d'arrondissement.

- **2021 SG 70** Adoption du nouveau document-cadre « Pacte parisien de la proximité »

M. Jérémy REDLER rapporteur.

M. REDLER explique que ce document-cadre est une réponse de la Maire de Paris aux demandes répétées de déconcentration formulées par les maires d'arrondissement. Il a vocation à remplacer la Charte des arrondissements votée en 2010, appliquée de façon disparate selon les arrondissements et finalement très peu suivie.

Lors de la séance du Conseil de Paris du mois de juin, la Maire de Paris a présenté les grands axes de travail de ce processus de déconcentration au travers de sa communication relative à « Paris, Ville du quart d'heure » et au « Big Bang » de la proximité.

La réforme est pensée à droit constant dans le respect des dispositions légales et réglementaires déterminant le statut de Paris et s'appuie sur un double principe :

- d'une part, le transfert d'un maximum de pouvoirs et de responsabilités, dans le pilotage et la mise en œuvre de l'action municipale, aux maires d'arrondissement ;
- d'autre part, le maintien, dans le cadre de la loi, de l'unité de Paris, de l'égalité des territoires et de l'unité de la fonction publique parisienne.

C'est donc le principe de subsidiarité qu'il est proposé de mettre en œuvre. Il revient donc à la Mairie centrale de définir les politiques publiques structurantes, de fixer les grandes orientations stratégiques et de répartir équitablement les moyens et aux arrondissements de mettre en œuvre ces politiques.

Dans ce cadre, un travail commun a été mené depuis septembre 2020 avec les mairies d'arrondissement et les instances représentatives du personnel pour aboutir au document-cadre soumis à l'approbation du Conseil d'arrondissement.

Le principe est donc de faire de l'arrondissement la nouvelle échelle de référence pour l'ensemble de l'action municipale par une transformation de l'organisation administrative instituant le maire d'arrondissement comme pilote de l'action municipale sur son territoire. Les grands axes de cette refonte sont :

- des réformes sectorielles dans les domaines de la propreté, de l'aménagement du cadre de vie, de la sécurité et de l'action sociale ;
- la mise en place de nouveaux services d'hyperproximité ;
- le renforcement de la démocratie locale avec de nouveaux outils de participation.

M. REDLER indique que le pacte a été construit en trois parties :

- L'arrondissement devient l'échelon de référence de l'action municipale.
- Les maires d'arrondissement deviennent les pilotes de l'action municipale dans leur arrondissement.
- Les maires d'arrondissement disposent de leviers supplémentaires pour agir dans le cadre de la vie de leur territoire.

M. REDLER précise que ce cadre n'a pas pour objet d'énumérer l'ensemble des mesures de territorialisation en cours, mais plutôt d'en constituer le fondement. Plusieurs autres axes de réforme sont en cours et se concrétiseront dans les prochains mois, notamment en matière d'organisation de l'action sociale et de la santé.

Les avancées proposées sont indéniables et répondent aux souhaits émis depuis de nombreuses années par les maires d'arrondissement, et notamment ceux de la droite, de disposer de plus d'autorité sur les services et les moyens pour agir. M. REDLER estime par conséquent difficile de s'opposer à cette proposition de Pacte tout en refusant de donner un blanc-seing à la Mairie de Paris. C'est en effet l'application concrète de ce Pacte qui, *in fine*, lui donnera réellement une substance. M. REDLER appelle donc à la plus grande vigilance en particulier sur les moyens supplémentaires qui seront attribués aux maires d'arrondissement, notamment ceux annoncés en matière de propreté, sur la possibilité de subventions aux associations locales ou encore sur les effectifs de la police municipale qui seront affectés au 16^e arrondissement.

En conclusion, M. REDLER demande aux membres du Conseil d'arrondissement d'émettre un avis favorable à la délibération tout en appelant à une grande vigilance sur les différents points énoncés précédemment.

M. SZPINER remercie M. REDLER et demande si cette présentation suscite des observations.

M^{me} SEBBAH estime que M. REDLER fait preuve d'un grand optimisme. Elle souhaite cette territorialisation des politiques publiques depuis de nombreuses années et rappelle avoir proposé durant la campagne municipale de décentraliser les compétences en matière de propreté, de voirie et de police municipale aux arrondissements. Elle précise qu'il est nécessaire d'obtenir une véritable décentralisation qui s'accompagne de moyens humains et financiers, car la gouvernance actuelle n'a aucun sens.

Ce Pacte parisien de la proximité est, selon elle, un énième coup de com de M^{me} HIDALGO. L'administration use de mots clefs pour lui donner du corps. On parle en effet de plusieurs réformes « *d'une ampleur inédite* », de « *feuille de route stratégique* », de créations de nouveaux postes et l'on autorise les maires d'arrondissements à devenir « *les pilotes de l'action municipale dans leur arrondissement* ».

M^{me} SEBBAH estime qu'en l'état, la réforme n'est pas satisfaisante et manque de clarté sur l'allocation des budgets et sur la réelle autorité hiérarchique des maires d'arrondissement avec les services, raison pour laquelle son groupe s'abstiendra sur cette délibération. Bien qu'étant favorable à la

décentralisation, M^{me} SEBBAH a l'impression que la Maire de Paris essaie de jouer un rôle d'équilibriste entre la nécessaire amélioration du cadre de vie et l'envie de conserver les pouvoirs à l'Hôtel de Ville.

En conclusion, M^{me} SEBBAH se déclare mitigée sur ce texte et assure qu'elle en suivra l'évolution.

M. SZPNER remercie M^{me} SEBBAH pour son intervention et propose de passer la parole à M. SAUVAGE.

M. SAUVAGE partage la position de M. REDLER. S'agissant de l'intervention de M^{me} SEBBAH, il tient à rappeler l'abstention de cette dernière sur une délibération portant sur le logement qui retirait des pouvoirs à la mairie d'arrondissement.

S'agissant du Pacte parisien de proximité, M. SAUVAGE regrette que le logement ne soit même pas évoqué. Il rappelle que M. BROSSA réduit sans cesse le nombre de logements attribués aux mairies d'arrondissement. Tout en prenant acte des avancées contenues dans ce Pacte de proximité, M. SAUVAGE déclare qu'il votera contre la délibération en raison de l'absence de la question du logement. Il ajoute par ailleurs qu'il est extrêmement difficile de présider une institution dont les collaborateurs ne relèvent pas de son autorité. Il ignore donc de quelle manière le maire d'arrondissement qui ne dispose pas d'une autorité sur ces services pourra les diriger avec efficacité.

M. PARENT estime quant à lui que ce projet est une évolution novatrice allant dans la bonne direction, même s'il est effectivement nécessaire d'être attentif à son application concrète. Les maires d'arrondissement, y compris ceux de la majorité à l'Hôtel de Ville, sont favorables à cette évolution. La Maire de Paris a peut-être des arrière-pensées et cette opération est sans doute aussi une opération de communication, mais il estime utile de voter favorablement cette délibération tout en prenant les précautions nécessaires d'attention et de vigilance sur les résultats attendus. C'est la raison pour laquelle il votera pour cette délibération.

S'agissant de la sécurité, M. GACHET annonce que certaines garanties ont d'ores et déjà été apportées. Il évoque la loi autorisant la création de la police municipale à Paris qui comportait, grâce au travail de Philippe GOUJON et ensuite de Brigitte KUSTER, un amendement créant un Conseil parisien de sécurité et permettant d'associer les maires d'arrondissement à la gouvernance de la police municipale. En outre, une convention de partenariat signée par la Maire de Paris, le Préfet de Police et le Parquet de Paris précise que « *le maire d'arrondissement définit les priorités d'intervention de la police municipale sur son territoire et est systématiquement associé aux actions de coordination des acteurs en charge de la sécurité dans son arrondissement* ». Compte tenu de l'existence du Conseil parisien de la sécurité et de ce texte officiel, M. GACHET estime avoir les garanties suffisantes sur la prise de responsabilités par les mairies d'arrondissement.

M^{me} BALDINI, déléguée aux espaces verts et à la propreté, votera favorablement cette délibération tout en précisant ne pas accorder un blanc-seing à la Maire de Paris. La délibération ne précise pas quels moyens humains et financiers supplémentaires seront affectés à la propreté. Il faudra donc veiller à cet aspect pour satisfaire les habitants de l'arrondissement qui réclameront à la municipalité des résultats en la matière, celle-ci étant désormais responsable de cette compétence.

M. SZPNER partage l'avis de M. PARENT. La Maire de Paris a sans aucun doute des arrière-pensées. Elle sait en effet que les thèmes de la sécurité et de la propreté sont des préoccupations majeures et qu'elle a donc tout intérêt à faire partager aux maires d'arrondissement la responsabilité de son inaction. Il déclare ne pas aimer le terme de « *co-pilote* » qui sous-entend que les pilotes aient envie d'aller dans la même direction, car dans le cas contraire, cela occasionne des crashes. Être responsable implique de pouvoir passer des contrats, de disposer de budgets, de choisir les personnels et le cas échéant de pouvoir les remplacer. Les maires d'arrondissement n'ont rien de tout cela. Néanmoins, M. SZPNER estime qu'il n'est pas possible de réclamer davantage de pouvoir et de les refuser lorsque la Maire de Paris y consent, même si elle le fait de manière biaisée ou avec des arrière-pensées. C'est la raison pour laquelle, avec beaucoup de circonspection, de prudence et de crainte, M. SZPNER est partisan d'émettre un avis favorable.

Cela étant dit, il comprend qu'un certain nombre de conseillers d'arrondissement qui connaissent les pratiques de la majorité municipale soient réticents, éprouvent des doutes sur sa sincérité, sa bonne volonté ou sa bonne foi et décident donc de s'abstenir ou d'émettre un avis contraire. M. SZPINER déclare que tous les membres du Conseil d'arrondissement sont favorables au fait d'accorder plus de pouvoir au plus près de la décision pour les maires d'arrondissement, mais dans l'exécution, cela dépend de la bonne foi de celle qui le propose. Or, en matière de bonne foi, la majorité de l'Hôtel de Ville a un « casier judiciaire » chargé qui pousse l'opposition à la circonspection. M. SZPINER veut toutefois croire à la bonne volonté de la majorité municipale, raison pour laquelle il appelle, sans illusions, à voter favorablement cette délibération.

Le projet de délibération 2021 SG 70, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à la majorité du Conseil d'arrondissement (votes pour 26, votes contre 1 abstentions 4).

- **2021 DILT 8** Convention d'occupation domaniale relative à l'installation et l'exploitation de photocopieurs et de cabines photographiques dans les mairies d'arrondissement et à la direction de l'Urbanisme.

M. Jérémy REDLER rapporteur.

M. REDLER explique qu'il s'agit d'une Convention d'occupation domaniale relative à l'installation et l'exploitation de photocopieurs et de cabines photographiques dans les mairies d'arrondissement et à la direction de l'Urbanisme. Ladite convention prend fin le 21 novembre 2021. Tenant compte du contexte sanitaire, une consultation a été lancée le 31 août 2021 pour une période d'un an, non renouvelable. Une nouvelle consultation sera lancée pour une période plus longue lorsque la conjoncture sera plus favorable.

Une proposition a été remise par la Société SAS Photomaton.

Après examen de la proposition, l'offre présentée par la société Photomaton a été retenue. Elle prévoit le versement d'une redevance trimestrielle, composé d'une part fixe de 500 € par appareil et d'une part variable égale à 15 % du CA trimestriel.

Cette convention est consentie pour une durée d'un an. Il est proposé d'autoriser la Maire de Paris à signer cette convention domaniale avec la société SAS Photomaton.

M. REDLER demande aux membres du Conseil d'arrondissement d'émettre un avis favorable à cette délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations puis, en l'absence de remarque, met aux voix cette délibération.

Le projet de délibération 2021 DILT 8, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2021 DCPA 20** Présentation du bilan des délibérations globales, portant sur les équipements publics, adoptées entre 2015 et 2021.

M. Jérémy REDLER rapporteur.

M. REDLER indique qu'il s'agit d'une communication portant sur les opérations les plus importantes ayant fait l'objet de délibérations dites globales qui approuvent le lancement d'un projet de construction ou de rénovation d'un équipement. Depuis 2015, 44 délibérations ont été adoptées par le conseil de Paris dont 8 en 2020 et 3 en 2021.

Pour le 16^e arrondissement, les délibérations DPA 2016-15 et DCPA 2017-9 proposaient l'amélioration partielle du musée d'art moderne. Le hall provisoire est en service depuis juin 2018 et les travaux de désamiantage ont été réceptionnés le 24 janvier 2019. Le musée était en phase de

GPA (Garantie de parfait achèvement) jusqu'en décembre 2020. Toutes les réserves à la réception ont été levées à l'exception du sol du hall. La maîtrise d'œuvre doit faire des propositions au musée pour lever ces réserves.

M. REDLER rappelle que ce point ne fait pas l'objet d'un vote puisqu'il s'agit uniquement d'une communication.

M. SZPNER remercie M. REDLER et propose de passer au point suivant inscrit à l'ordre du jour.

- **2021 DAE 188** Subventions (190 000 euros) et conventions avec sept structures menant des actions d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et d'autres publics fragiles.

M^{me} Marie-Hélène DORVALD rapporteure.

M^{me} DORVALD rappelle que l'insertion par l'activité économique, dite IAE, qui favorise le retour à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées, par la mise en activité, par un accompagnement social et professionnel renforcé et par des actions de formation adaptées, a été fortement impactée par la crise sanitaire.

Malgré les aides mises en place par l'État et par la Ville, certains secteurs comme celui de la restauration ont été plus durement touchés. M^{me} DORVALD évoque à cet égard la situation financière du restaurant La table du Récho situé dans l'ancienne caserne Exelmans et propose en conséquence de voter favorablement l'attribution d'une subvention de 20 000 euros.

M. SZPNER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération, puis en l'absence de remarque, met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2021 DAE 188, mis aux voix par M. SZPNER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2021 DASES 187** Subventions de fonctionnement (905 617 euros) et conventions avec 4 associations gestionnaires de centres d'hébergement pour femmes et familles vulnérables et subvention d'investissement (59 217 euros).

M^{me} Marie-Hélène DORVALD rapporteure.

M^{me} DORVALD explique qu'il s'agit de soutenir plusieurs projets de mise à l'abri et d'accompagnement à destination de familles en situation d'exclusion, ceci afin de favoriser le développement et l'éducation des enfants.

Ces projets sont portés par 4 associations, et notamment par Alteralia qui a géré le centre d'hébergement d'urgence pour les familles situé à la porte de Saint-Cloud, dans le local anciennement occupé par Go Sport.

M^{me} DORVALD précise que ce centre disposait de 20 places permettant un hébergement temporaire.

La convention d'occupation liant l'association à la Ville a pris fin le 10 octobre 2021, conformément au souhait de la Ville d'y installer un centre d'hébergement géré par le CASVP dans le cadre du Plan d'Urgence Hivernal. Les familles accueillies ont toutes pu être orientées vers un hébergement pérenne.

Il est proposé de renouveler le soutien apporté à ce dispositif par le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 48 115 € et d'une subvention en investissement de 59 217 €.

M^{me} DORVALD propose aux membres du Conseil d'arrondissement de bien vouloir émettre un avis favorable à cette délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarque, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2021 DASES 187, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2021 DASES 261** Subventions (994 984 euros) et avenants pour le fonctionnement de maraudes d'intervention sociale et de maraudes dotées de compétences interdisciplinaires en direction de personnes sans-abri.

M^{me} Marie-Hélène DORVALD rapporteure.

M. SZPINER donne à nouveau la parole à M^{me} DORVALD pour la présentation de cette délibération.

M^{me} DORVALD déclare que le présent projet de délibération propose de soutenir le fonctionnement des maraudes pour leur action en faveur des personnes sans-abri. Elle rappelle qu'il existe deux catégories de maraudes. Les maraudes d'intervention sociale, dites MIS, sont des équipes mobiles allant à la rencontre de personnes à la rue. Elles sont composées de travailleurs sociaux et sont majoritairement pédestres. En complément des MIS, des maraudes interdisciplinaires ont été mises en place en 2015 et 2018. Elles sont composées d'un travailleur social et d'un infirmier spécialisé en psychiatrie.

M^{me} DORVALD explique qu'il convient de soutenir les structures permettant de lutter contre la grande exclusion et d'aider les personnes en situation de rue.

S'agissant du 16^e arrondissement, sont concernées par cette délibération l'association Aurore à qui il est proposé le versement d'une subvention de 93 172 € ainsi que l'association Aux Captifs La Libération, connue de tous pour son travail extraordinaire et avec laquelle M^{me} DORVALD et M. SZPINER ont effectué récemment une maraude. Il est proposé d'octroyer à cette association une subvention largement méritée de 79 284 €.

M^{me} DORVALD prie les membres du Conseil d'arrondissement de voter favorablement cette délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarque, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2021 DASES 261, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2021 DDCT 88** Charte pour la mutualisation de la collecte de l'enquête de recensement des personnes sans-abri 2022 avec l'opération Nuit de la Solidarité.

M^{me} Marie-Hélène DORVALD rapporteure.

M^{me} DORVALD rappelle que le recensement des personnes sans-abri ainsi que des personnes occupant des habitations mobiles précaires a été annulé en 2021 en raison de la crise sanitaire. Il est prévu qu'il ait lieu les 20 et 21 janvier 2022. Le recensement de la population organisé par l'INSEE est prévu quant à lui du 20 janvier au 26 février 2022. L'INSEE a proposé de mutualiser ces deux opérations. Les personnes qui collectent les informations auront à disposition deux questionnaires, l'un à destination de l'INSEE et l'autre pour la Ville.

M^{me} DORVALD indique ne pas avoir d'observation particulière sur les documents visant cette mutualisation dès lors qu'il apparaît qu'ils garantissent le recensement des personnes sans-abri. Elle invite donc à émettre un avis favorable sur cette délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'autres observations puis, en l'absence de remarque, met aux voix cette délibération.

Le projet de délibération 2021 DDCT 88, mis aux voix par M. SZPNER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2021 DAC 403** Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Flore et Georges Loinger 16 rue du Ranelagh à Paris 16e.

M^{me} Katherine de MEAUX rapporteure.

M. SZPNER donne la parole à M^{me} de MEAUX pour la présentation de cette délibération.

M^{me} de MEAUX explique qu'il est proposé de rendre hommage à Flore et Georges Loinger. Ils se marient en 1934 et en 1935 Georges Loinger participe à la création du premier établissement secondaire juif de France : l'école Maïmonide.

En 1939, Flore Loinger est nommée directrice de la Maison de la Guette, mise à disposition par Germaine de Rothschild pour servir de lieu d'accueil à 123 enfants juifs allemands fuyant les persécutions antisémites du régime nazi.

En 1941, l'œuvre de la maison La Guette est dissoute et intégrée à l'œuvre de secours aux enfants. Mobilisé en 1939, Georges Loinger est fait prisonnier en 1940, puis interné dans un camp de travail en Bavière. Il parviendra à s'évader en 1941 et à rejoindre son épouse. En 1942, il entre dans le réseau de résistance Bourgogne. Dès l'automne 1942, il organise le sauvetage des enfants juifs menacés de déportation en élaborant une filière d'hébergement et de passage vers la Suisse sous couvert de colonies de vacances.

Flore Loinger décède en 1995 et Georges Loinger, doyen et président des Anciens de la Résistance juive de France, décède en 2018 à l'âge de 108 ans.

Il est proposé d'apposer une plaque commémorative en hommage à Flore et Georges Loinger, 16 rue du Ranelagh dans le 16^e, dont le texte est le suivant : « *Flore et Georges Loinger, commandeur de la Légion d'honneur, membres de l'OSE, ont habité cette maison de 1953 à 2018. Ils contribuèrent au sauvetage de centaines d'enfants juifs de la barbarie nazie* ».

En transmission de la mémoire de celles et de ceux qui se sont battus au péril de leur vie pour la liberté et en reconnaissance à celles et ceux qui servent ou ont servi leur pays, M^{me} de MEAUX invite les membres du Conseil d'arrondissement à voter favorablement cette délibération.

M. SZPNER s'enquiert d'éventuelles observations puis, en l'absence de remarque, met aux voix cette délibération.

Le projet de délibération 2021 DAC 403, mis aux voix par M. SZPNER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2021 DAC 207** Signature d'un pacte adjoint et d'un contrat de cession de droits d'auteur et de garantie — Œuvre hommage à Abaï Kounanbaïouly.

M^{me} Bérengère GREE rapporteure.

M^{me} GREE annonce que la République du Kazakhstan, en lien avec la Ville de Nur-Sultan, propose d'offrir à la Ville de Paris une sculpture en hommage à Abaï Kounanbaïouly, grand poète kazakh considéré comme le père de la littérature kazakh et décédé en 1904.

L'œuvre du sculpteur Yerbol Ziyabekov est un buste en bronze d'environ 70 cm sur un socle d'environ 130 cm. Elle trouvera sa place dans le square des Poètes.

Le don manuel de l'œuvre est accompagné de la signature d'un pacte adjoint définissant les conditions et charges liées à ce don. Par ailleurs, une convention de garantie et de cession de droits

passée avec la République du Kazakhstan et l'artiste permettra de sécuriser les conditions d'exploitation de l'œuvre par la Ville de Paris.

Il est par conséquent proposé d'autoriser la Marie de Parie à signer le pacte adjoint et le contrat de cession des droits d'auteur.

M^{me} GREE demande aux membres du Conseil d'arrondissement de bien vouloir accueillir favorablement cette signature.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations, puis, en l'absence de remarque, met aux voix cette délibération.

Le projet de délibération 2021 DAC 207, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2021 DJS 120** Terrain de tir à l'arc et bâtiments situés 53, boulevard de l'Amiral Bruix (Paris 16e) — Convention d'occupation du domaine public avec l'association Spine Paradox.

M. Ali OUBAALI rapporteur.

M. SZPINER donne ensuite la parole à M' OUBAALI pour la présentation du projet de délibération 2021 DJS 120.

M. OUBAALI rappelle que la Ville de Paris a concédé le 28 novembre 2006 à l'association les Archers de Paris le droit d'occuper le terrain de tir à l'arc et les bâtiments situés 53, boulevard de l'Amiral Bruix à Paris 16^e pour une durée de 10 ans. Cette convention d'occupation temporaire du domaine public arrive à échéance le 27 novembre 2021.

Un appel à candidatures a été lancé en novembre 2020 pour son renouvellement. Trois candidatures ont été jugées conformes :

- Celle de l'association la Compagnie des Archers de Paris, titulaire sortant.
- Celle de l'association Spine Paradox.
- Celle de la société la Cible verte.

À l'issue de l'analyse des offres et des discussions avec les candidats, la proposition de l'association Spine Paradox a été jugée la plus favorable par les services de la DJS en raison de la qualité du projet sportif, du montant de la redevance et de la robustesse du modèle économique.

Il est donc proposé de retenir comme futur occupant l'association Spine Paradox et de conclure avec cette dernière une convention d'occupation temporaire du domaine public d'une durée de 10 ans.

M. OUBAALI juge ce dossier particulièrement sensible. L'association les Archers de Paris qui occupait le site depuis plus de 40 ans n'a en effet pas su se renouveler et a peut-être eu tendance à penser qu'elle serait automatiquement reconduite.

À l'inverse, l'association Spine Paradox, fondée par des membres issus des Archers de Paris a visiblement su proposer une offre plus moderne et dynamique. Cette délibération est l'occasion pour M. OUBAALI de regretter que les élus d'arrondissement, qui sont pourtant en contact permanent avec les associations sportives, ne puissent pas être associés au processus de décision lors du renouvellement des concessions. Ceux-ci n'étant pas associés à l'analyse des offres, il leur est en effet difficile de trancher.

M. OUBAALI indique avoir reçu les deux associations en compagnie de M^{me} Samia BADAT-KARAM afin d'organiser une concertation entre les deux structures.

M. OUBAALI ajoute qu'il ne souhaite pas s'opposer à la désignation de l'association Spine Paradox dont l'offre est de qualité. Toutefois, au regard des éléments de contexte, il propose aux membres du Conseil d'arrondissement de s'abstenir sur cette délibération.

M. SZPNER s'enquiert d'éventuelles observations, puis, en l'absence de remarque, met aux voix cette délibération.

Le Conseil d'arrondissement s'abstient à l'unanimité sur le projet de délibération 2021 DJS 120, mis aux voix par M. SZPNER.

- **2021 DJS 144** Avenant n° 2 à la CODP du 20 juillet 2006 conclue avec la SASP Lagardère Paris Racing Ressources pour l'exploitation du CS de la Croix-Catelan (Bois de Boulogne).

M. Ali OUBAALI rapporteur.

M. SZPNER donne à nouveau la parole à M. OUBAALI pour l'examen de cette délibération.

M. OUBAALI explique que, depuis le printemps 2020, l'activité de la SASP Lagardère Paris Racing Ressources a subi de plein fouet les conséquences de la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19. La fréquentation de l'année 2020 a ainsi été fortement réduite, accusant une baisse de 33 % et l'année 2021 a également été très impactée avec une baisse du renouvellement des abonnements (plus de 1 000 démissionnaires à l'issue du premier semestre 2021).

Les mesures sanitaires ayant par ailleurs engendré une baisse significative du chiffre d'affaires, Lagardère Paris Racing a sollicité auprès de la Ville de Paris une prolongation de sa convention temporaire du domaine public pour compenser cette perte.

Après analyse, une prolongation de la CODP d'une durée de 2 ans et 4 mois est proposée, ce qui permettra l'amortissement du nouveau programme d'investissement global de 44,8 millions d'euros proposé par le club.

M. OUBAALI précise que cette demande de prolongation de la durée de la concession lui apparaît d'autant plus fondée que le concessionnaire a entrepris sur le site un ambitieux programme de travaux.

Il demande donc aux membres du Conseil d'arrondissement de bien vouloir émettre un avis favorable à cette délibération.

M. SZPNER s'enquiert d'éventuelles observations.

M. GACHET, en tant que membre du club, sollicite l'autorisation de ne pas prendre part au vote.

M. ALPHAND, également membre du club, renonce aussi à prendre part au vote ainsi que Julien GUEDJ.

M. SZPNER met aux voix cette délibération.

Le projet de délibération 2021 DJS 144, mis aux voix par M. SZPNER, est adopté à l'unanimité des votants du Conseil d'arrondissement

- **2021 SG 59** Subvention de la Délégation Interministérielle aux Grands Événements Sportifs (DIGES) à la Ville de Paris au titre des grands événements sportifs internationaux de l'été 2021.

M. Francis SZPNER rapporteur.

M. SZPNER passe ensuite à l'examen d'un projet de délibération qui, sous une apparence anodine, cache une tout autre réalité. Il évoque la décision d'Anne HIDALGO de signer des conventions et d'engager des frais pour la mise en place de la Fan Zone du Trocadéro avant même l'examen du

dossier par le Conseil de Paris. Ce dernier a finalement rejeté le projet de délibération, ce qui a eu pour conséquence de placer la Ville de Paris dans une situation délicate.

M. SZPNER explique que la Ville de Paris, qui ne manque pas d'imagination, s'est donc tournée vers la Délégation Interministérielle aux Grands Événements Sportifs à la Ville de Paris au titre des grands événements sportifs internationaux de l'été 2021 pour solliciter l'octroi d'une subvention de 500 000 euros. Il déclare que cette demande est en fait une opération de maquillage du rejet de la délibération relative à l'installation de la Fan Zone du Trocadéro et que ces 500 000 euros servent en réalité, sous couvert des Jeux olympiques, à rembourser les errements de la Maire de Paris.

En conséquence, il propose aux membres du Conseil d'arrondissement d'émettre un avis défavorable à cette délibération.

M. SZPNER s'enquiert d'éventuelles observations, puis, en l'absence de remarque, met aux voix cette délibération.

Le projet de délibération 2021 SG 59, mis aux voix par M. SZPNER, est rejeté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement (votes contre 28, abstentions 3).

- **2021 DVD 95 Plan Vélo.** Approbation du plan d'action 2021-2023 et demande des subventions correspondantes auprès de la RIF.

M. Jeremy REDLER rapporteur.

M. REDLER indique que la présente délibération a pour objet de préciser la déclinaison triennale d'aménagements cyclables et autres mesures en faveur du développement du vélo, pour la période 2021-2023 et d'autoriser la Maire de Paris à solliciter les subventions correspondantes auprès de la Région d'Ile-de-France.

Dans le cadre du Plan Vélo 2021-2026, les élus du 16^e arrondissement autour de M^{me} EDBERG ont travaillé avec les conseils de quartier et les associations de cyclistes sur les propositions soumises par la Ville de Paris, mais également sur des demandes d'aménagement plus locales qui n'étaient pas initialement prises en compte. Une réunion de présentation de ce travail a été organisée par M^{me} EDBERG en juin 2021 et a reçu un accueil favorable de la part des habitants.

M. REDLER ajoute que la démarche « Embellir votre quartier » pour Auteuil Sud a par ailleurs fait apparaître un certain nombre de propositions d'aménagements cyclables pour ce quartier.

Il annonce que les demandes issues de ces concertations locales ont bien été prises en compte dans le plan triennal 2021-2023, avec notamment dès 2022 la pérennisation dans le cadre d'aménagements qualitatifs des coronapistes actuelles de la Place de la Porte de Saint-Cloud, du boulevard Murat et de la rue du Général-Niox, les itinéraires rue Michel-Ange et avenue de Versailles ou encore rue Mirabeau et Molitor pour 2023.

Les demandes de la Mairie du 16^e arrondissement ayant été intégrées à ce plan, M. REDLER demande aux élus du Conseil d'arrondissement de bien vouloir émettre un avis favorable à cette délibération.

M. SZPNER s'enquiert d'éventuelles observations.

M^{me} SEBBAH reconnaît que le plan d'action soumis à l'approbation du Conseil d'arrondissement répond aux demandes des habitants du 16^e. Elle se déclare néanmoins surprise qu'on lui demande de voter des aménagements issus du Plan Vélo alors même que ce plan n'a pas été communiqué aux élus ni présenté au Conseil de Paris et qu'ils ont dû se débrouiller par eux-mêmes pour obtenir néanmoins quelques informations. Elle juge ce procédé assez cocasse.

S'agissant du fond, le plan d'action se résume à deux feuillets de quelques lignes sans aucune explication. La délibération comporte des généralités sur la sécurisation des carrefours et sur

l'apaisement des villes. Il est expliqué que la Mairie de Paris mettra en place des pistes respectant « *un cahier des charges très qualitatif* », sans pour autant préciser de quoi il sera constitué.

M^{me} SEBBAH regrette de ne disposer d'aucune visibilité sur les aménagements envisagés, sur les rues sélectionnées, sur la sécurisation des voies que les cyclistes pourront prendre à contresens, sur les emplacements de stationnement vélo envisagés ou encore sur la répression prévue à l'encontre des usagers qui ne respecteraient pas les règles du jeu de partage de l'espace public (piétons, cyclistes et automobilistes).

Selon M^{me} SEBBAH, on peut installer autant de pistes cyclables que l'on veut, mais si des camions de livraison se garent sur lesdites pistes cyclables obligeant ainsi les cyclistes à descendre de leur vélo et à prendre le risque de se faire écraser, cela n'a pas de sens. Elle précise qu'elle votera néanmoins pour cette délibération qui va dans le bon sens tout en appelant à engager une réflexion bien plus globale sur le sujet. Elle conclut en espérant que cette réflexion sera portée en commun avec la majorité auprès du Conseil de Paris.

M. SZPINER s'enquiert d'autres prises de parole.

M^{me} MISSOFFE déclare que la part modale du vélo à Paris ne cesse d'augmenter et que les citoyens plébiscitent son usage dans l'ensemble des arrondissements, comme en attestent les chiffres avancés par la Mairie de Paris. Malheureusement, ces chiffres sont un cache-misère. La politique vélo de la Mairie de Paris est en effet déployée en dépit du bon sens. La politique d'aménagement urbain oppose les modes de transport au détriment des transports en commun et d'une cohabitation apaisée.

M^{me} MISSOFFE explique que les personnes âgées ont peur de sortir dans les rues par crainte d'être bousculées par une trottinette ou par un vélo roulant sur le trottoir. Les rues sont devenues anarchiques. Les piétons ont peur des vélos. Les vélos ont peur des automobilistes et les automobilistes sont au bord de la crise de nerfs, sans parler des bus qui ne cessent de voir leur vitesse commerciale chuter. Elle cite à cet égard l'exemple de la coronapiste de la Porte de Saint-Cloud où le flux entre les transports est devenu dangereux et est à l'origine d'un accroissement des embouteillages. Les chauffeurs du bus 62 sont notamment en état de stress lorsqu'ils doivent s'engager dans la rue Michel-Ange entre les voitures qui viennent de l'avenue de Versailles, la sortie du dépôt, les stationnements en double file devant le tabac, les vélos venant de gauche ou de droite, les piétons ou encore les trottinettes et autres engins électriques. Le risque d'accident ne cesse de s'accroître.

M^{me} MISSOFFE déclare qu'elle votera pour cette délibération, les subventions de la Région étant nécessaires pour avancer sur le sujet, mais elle souhaite que les futurs aménagements prennent en compte les règles suivantes :

- Une sécurité renforcée qui réduit les croisements entre les différents modes ;
- Une meilleure protection des piétons sur les trottoirs et les passages piétons ;
- Une meilleure répartition de la voirie entre les modes de transport ;
- Une priorité donnée aux transports en commun.

M^{me} MISSOFFE note au passage que le 16^e arrondissement est une fois de plus l'enfant pauvre de Paris, car les projets d'aménagement sont peu nombreux. Elle se déclare favorable à une politique vélo ambitieuse, mais pas dans la précipitation et la cacophonie.

M. SZPINER s'enquiert d'autres demandes de prise de parole, puis met aux voix cette délibération.

Le projet de délibération 2021 DVD 95, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2021 DFPE 204** Subventions (2 439 075 euros), avenants n° 6 avec la Fondation Léopold BELLAN (8e) pour ses 8 établissements d'accueil de la petite enfance.

M. Jeremy REDLER rapporteur.

M. REDLER explique qu'il s'agit d'autoriser la Maire de Paris à signer avec la Fondation Léopold BELLAN les avenants fixant les subventions octroyées à ses 8 établissements d'accueil de la petite enfance pour un montant total de 2 439 075 euros, dont 375 846 euros pour l'établissement situé 9 rue François Millet et 202 573 euros pour celui situé 22 bis, rue Claude Lorrain dans le 16^e arrondissement.

M. REDLER invite les membres du Conseil d'arrondissement à émettre un avis favorable à cette délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations, puis, en l'absence de remarque, met aux voix cette délibération.

Le projet de délibération 2021 DFPE 204, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2021 DFPE 208** Reconventionnement avec les 108 associations gérant des EAPE à Paris.

M. Jeremy REDLER rapporteur.

M. REDLER explique qu'il s'agit de reconventionner avec les 108 associations gérant des EAPE à Paris. Le service public parisien de la petite enfance s'appuie en effet depuis de longues années sur le secteur associatif qui constitue une composante essentielle de l'accueil de la petite enfance sur son territoire.

Aujourd'hui, ce sont 107 associations partenaires qui participent à ce service public avec un total de 281 établissements d'accueil de la petite enfance qui offrent aux familles parisiennes un peu plus de 10 249 places, soit le quart de celles qui sont proposées dans la capitale.

Dans le cadre de ce reconventionnement et dans un souci de simplification de la relation avec les associations partenaires, les conventions seront signées par association et non plus par établissement d'accueil de la petite enfance.

S'agissant du 16^e arrondissement, M. REDLER précise que sont concernées par cette délibération :

- La crèche collective située 9, rue François Millet (16e).
- La crèche collective située 22 bis, rue Claude Lorrain (16e).
La structure multi-accueil située 1, rue Charles Tellier (16e).
- La crèche collective située 7/9, rue La Fontaine (16e).
- La halte-garderie située 73, bd Flandrin (16e).
- La structure multi- accueil située 38, rue Nicolo (16e).
- La halte-garderie située 56, rue de Passy, 3 avenue du Ranelagh (16e)
- La structure multi-accueil située 69, rue Boissière (16e).
- La Maison de l'Enfance ayant son siège social 7, rue Serge Prokofiev (16e)

M. REDLER propose aux membres du Conseil d'arrondissement d'émettre un avis favorable à cette délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations, puis, en l'absence de remarque, met aux voix cette délibération.

Le projet de délibération 2021 DFPE 208, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

Vœux

- **V162021165** Voeu relatif au développement de projets de logements intergénérationnels dans le 16^e arrondissement

Mme Véronique BUCAILLE rapporteure

M. SZPNER donne la parole à M^{me} BUCAILLE pour la présentation de ce vœu.

M^{me} BUCAILLE déclare que la solidarité entre les générations les plus âgées et les plus jeunes est un élément fondamental et constitutif du lien social. D'un côté, beaucoup de personnes âgées souhaitent rester à domicile malgré un risque réel d'isolement que la crise de la COVID-19 a cruellement mis en lumière, et de l'autre, pour les jeunes générations, l'isolement dont certains jeunes peuvent être victimes, en particulier les étudiants, à Paris, comme ailleurs, est préoccupant.

M^{me} BUCAILLE évoque en outre l'aide, les échanges et les partages d'expérience fructueux que peuvent s'apporter les générations entre elles.

C'est pourquoi la Mairie du 16^e défend la prise en compte d'une dimension intergénérationnelle dans les projets de logements de l'arrondissement en proposant des logements pour les personnes âgées en situation d'isolement au sein de programmes diversifiés intégrant des logements destinés aux familles et des logements pour les jeunes, notamment les étudiants.

La mixité sociale sera aussi et ainsi concrétisée par l'intégration d'une dimension intergénérationnelle dans les programmes de logements.

Sur proposition de Francis SZPNER, maire du 16^e arrondissement, le Conseil du 16^e arrondissement émet donc le vœu que la Mairie de Paris, en lien avec les bailleurs sociaux, favorise dans les projets de logements en cours et à venir dans le 16^e le développement de programmes de logements intergénérationnels.

M^{me} BUCAILLE invite les membres du Conseil d'arrondissement à adopter ce vœu.

M. SZPNER s'enquiert d'éventuelles observations, puis, en l'absence de remarque, met aux voix ce vœu.

Le vœu V162021165, mis aux voix par M. SZPNER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **Vœu** relatif au report du projet Trocadéro-Tour Eiffel-Champ-de-Mars.

M. Francis SZPNER rapporteur.

M. SZPNER rappelle que la Ville de Paris souhaite procéder à un réaménagement du site Tour Eiffel sur un périmètre allant de la place du Trocadéro à l'École militaire. Une consultation numérique a été ouverte sur ce projet le 11 octobre et doit s'achever le 17 novembre.

Selon M. SZPNER, il s'agit d'un détournement de procédure, puisqu'il a été décidé d'organiser une concertation par voie électronique en lieu et place d'une enquête publique. Pour justifier l'organisation de la concertation par voie électronique, la Mairie de Paris s'est notamment appuyée sur l'article 12 de la loi du 23 mars 2018 qui autorise les opérations nécessaires à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques. Seules deux épreuves se dérouleront sur ce vaste périmètre que constituent le Champ-de-Mars et le Grand Palais : le beach-volley et le cécifoot, ce qui semble assez peu pour justifier le réaménagement de plus de 50 hectares. M. SZPNER regrette que les Jeux olympiques soient une fois de plus utilisés par la Maire de Paris comme prétexte pour déroger aux règles de droit commun applicables à une opération d'aménagement d'une telle envergure.

M. SZPNER indique que la Mairie de Paris a planifié la tenue de deux réunions sur le projet, l'une le 11 octobre à l'Hôtel de Ville et l'autre le 3 novembre à la demande des maires des 7^e, 15^e et 16^e arrondissements à la mairie du 16^e. Des visioconférences ont par ailleurs été organisées au cours desquelles les Parisiens n'ont pas pu prendre la parole, celle-ci étant réservée aux seuls porteurs du projet.

M. SZPNER estime cette procédure insuffisante pour mener à bien une réelle concertation du public sur un projet s'élevant à 107 millions d'euros, en augmentation de 50 % par rapport au budget initial,

et sur un secteur regroupant plusieurs dizaines de milliers d'habitants et accueillant 21 millions de visiteurs par an.

Pour ce qui concerne le 16^e arrondissement, les critiques sont nombreuses. La fermeture de la circulation sur certains axes et son report sur d'autres aboutiront en effet à une véritable asphyxie de l'arrondissement et engendront par ailleurs des problèmes de pollution. M. SZPINER s'interroge par ailleurs sur le devenir de la Coulée verte envisagée dans le prolongement du palais de Chaillot, le projet prévoyant la construction d'un amphithéâtre. Il précise s'en être inquiété auprès de M. GRÉGOIRE, premier adjoint de M^{me} HIDALGO, qui lui a assuré que le terme « amphithéâtre » était un terme malheureux et qu'il n'était pas question d'y organiser des concerts. M. SZPINER souligne toutefois que nul ne sait à quelles activités sera destiné cet espace. Les élus ne disposent aujourd'hui d'aucune garantie sur l'usage qui en sera fait, ce qui pose question en termes de sécurité, de nuisances et d'écologie.

M. SZPINER soulève en outre la question du budget de fonctionnement de cet espace.

En conséquence et en concertation avec les maires du 7^e et du 15^e, M. SZPINER demande à la Ville de Paris la suspension de la mise en œuvre de ce projet afin de le revoir en profondeur et souhaite que les conditions d'une véritable concertation avec les Parisiens et les mairies d'arrondissement soient réunies. Il précise avoir proposé l'organisation d'un référendum pour les arrondissements concernés et ajoute que la Commission du débat, qui fait partie de ces comités Théodule qui coûtent très cher à l'État, mais qui ne produisent rien, ne garantit rien.

M. SZPINER considère que le réaménagement d'un site aussi emblématique de la Ville de Paris nécessite la mise en œuvre d'une réelle concertation. En l'état actuel des choses et au regard du coût envisagé de ce réaménagement, il demande par l'intermédiaire de ce vœu la suspension du projet.

M. SZPINER s'enquiert ensuite d'éventuelles demandes de prise de parole.

M^{me} SEBBAH déclare qu'elle votera favorablement ce vœu. Elle est heureuse de constater que la majorité municipale la rejoint sur plusieurs points : les modes de consultation qu'elle juge insatisfaisants, le dérapage financier ou encore les préoccupations des habitants et des associations sur le report de la circulation.

Elle rappelle avoir déposé un vœu au Conseil de Paris dès le mois de décembre 2020 pour demander un moratoire sur ce projet et regrette notamment que les élus du Groupe Changer Paris ne l'aient pas voté.

M. SZPINER répond que la manière dont ce vœu avait été présenté à l'époque ressemblait à une gesticulation. Il appelle à oublier le passé et se réjouit du soutien de M^{me} SEBBAH. Il appelle également à la mobilisation des habitants contre ce projet qu'il juge catastrophique pour l'arrondissement. Il assure qu'il usera de tous les recours possibles pour l'empêcher et se dit sidéré du mépris de l'Hôtel de Ville à l'égard de la population. Il souligne par ailleurs l'improvisation permanente dont fait preuve l'exécutif passant d'un budget de 50 à 107 millions d'euros et craint en outre que ce dernier subisse un nouveau dérapage.

En l'absence de remarque supplémentaire, M. SZPINER met aux voix ce vœu.

Le vœu, V162021166, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

L'ordre du jour étant épuisé, M. SZPINER remercie l'ensemble des membres du Conseil d'arrondissement ainsi que le public présent malgré les vacances scolaires et lève la séance.

La séance est levée à 19 h 47.
